

N° 2017.31.07.186

ARRÊTÉ DU MAIRE

LES MAIRES DES VILLES DE CARBON-BLANC ET DE BASSENS ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2211-1, L2212-1 et L2213-1 à 5 ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles R414-14, R411-25 à 28 et R411-1 à 9 ;

Vu la circulaire n°86-230 du Ministère de l'Intérieur relative à l'exercice des pouvoirs de Police par le Maire, le Président du Conseil Général et le représentant de l'Etat dans le département en matière de circulation routière ;

Vu le décret n° 91-1147 du 14 octobre 1991 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution ;

Considérant les travaux de réfection définitive de la chaussée rue et impasse Fleurette à Carbon-Blanc et chemin Belloc à Bassens, réalisés par les entreprises AXEO TP et leurs sous traitants, SUEZ OSIS RV et HYDROLOG, pour le compte du Cabinet Merlin ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1er : Du 21 au 25 août 2017, les entreprises EXEO TP et leurs sous traitants, SUEZ OSIS RV et HYDROLOG sont autorisées à effectuer les travaux de réfection définitive de la chaussée rue et impasse Fleurette à Carbon-Blanc et chemin Belloc à Bassens.

ARTICLE 2 : Les Rue et impasse Fleurette à Carbon-Blanc et le chemin de Belloc à Bassens seront barrés à l'avancement des travaux avec mise en place d'une déviation rue de la Mouline, avenue Lafontaine et rue des Vergers.

ARTICLE 3 : L'accès aux riverains et au secours sera maintenu.

ARTICLE 4 : La signalisation sera mise en place et conservée par les soins des entreprises EXEO TP et leurs sous traitants, SUEZ OSIS RV et HYDROLOG conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 5 :

- Monsieur le Brigadier Chef Principal de la Police Municipale de Carbon-Blanc
 - Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Carbon-Blanc
 - Monsieur le Président de Bordeaux Métropole
 - les entreprises EXEO TP et leurs sous traitants, SUEZ OSIS RV et HYDROLOG
- sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bassens, le 31 juillet 2017

Le Maire



Jean-Pierre TURON

Pour le Maire
L'Adjoint délégué
Jean-Louis BOUC

Fait à CARBON-BLANC, le 31 juillet 2017

P°/ Alain TURBY,



Maire de Carbon-Blanc,
Conseiller métropolitain
Délégué à la métropole numérique.